



Le label BOIS DE FRANCE : 3 ans d'engagement au service de la filière bois française



Lancé en janvier 2020 à l'initiative de professionnels de la Fédération Nationale du Bois, le label BOIS DE FRANCE vient de fêter ses 3 ans. Engagé pour contribuer au développement et à la pérennité de la filière bois française, il fédère aujourd'hui plus de 160 entreprises. L'occasion de faire le point sur son développement et ses perspectives pour 2023.

Le label BOIS DE FRANCE fête ses 3 ans

Le label BOIS DE FRANCE illustre son engagement environnemental et social en développant un écosystème vertueux qui favorise les circuits courts, valorise la matière première et soutient l'ensemble des acteurs de la filière, fournisseurs, transformateurs, constructeurs et négoce. Initiative de la Fédération Nationale du Bois qui lança dès 2015 "*Préférez le bois français*", l'association s'est ensuite structurée pour donner naissance en janvier 2020 à la marque et au label BOIS DE FRANCE. Son objectif : valoriser la ressource forestière française, le savoir-faire des professionnels de la transformation du bois, tout en contribuant positivement à la réduction de l'empreinte carbone de la construction et au maintien des emplois locaux.

Validé en juin 2020 et issu d'un travail regroupant des professionnels, des organismes de la filière bois et des organismes certificateurs, le référentiel BOIS DE FRANCE offre l'assurance d'un bois produit et transformé en France : les bois sont issus des forêts françaises gérées durablement ; leur transformation se fait à proximité de leur lieu de récolte sur le territoire national afin de limiter les transports et leur émission de GES. Grâce à un référentiel de traçabilité et des audits réalisés annuellement, le label garantit qu'un produit fini, identifié BOIS DE FRANCE, contient du bois des forêts françaises et une transformation de ce bois à 100% en France.

Un développement continu au service de la filière

De 40 entreprises engagées en juillet 2020, le label compte aujourd'hui 161 entreprises, une progression qui témoigne de leur volonté de s'engager collectivement pour garantir la pérennité de la filière bois française. Ces entreprises couvrent une grande diversité de métiers : entreprises souhaitant valoriser leurs produits BOIS DE FRANCE, maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre souhaitant mettre en avant des projets intégrant du BOIS DE FRANCE, organismes souhaitant s'engager dans la promotion du label... Celui-ci représente ainsi l'ensemble des parties prenantes de la filière française avec des transformateurs (scieurs, fabricants de produits d'aménagement intérieur et extérieur, secteur du bois énergie...), des constructeurs, des distributeurs... Parmi les scieurs, on peut noter cette année la progression au sein du label des scieurs de feuillus, qui représentent une part importante de la ressource française.

Il existe deux façons de s'engager avec BOIS DE FRANCE :

- à travers la labellisation de produits en BOIS DE FRANCE - c'est le cas des transformateurs, des négoce... - ou de projets, comme le supermarché Lidl d'Epinal, le premier bâtiment labellisé BOIS DE FRANCE ;



- à travers des partenariats.

C'est le cas d'acteurs comme IBC ou URBAIN DES BOIS qui ont rejoint le label cette année, en s'engageant à favoriser l'utilisation de BOIS DE FRANCE dans les projets de construction, ou d'interprofessions de la filière forêt-bois à travers les pactes bois biosourcés (Grand Est, Auvergne Rhône Alpes...).

Pour soutenir son développement, le label BOIS DE FRANCE a étoffé son équipe en 2022 avec l'arrivée de Céline Barbier et d'Anthony Marcadier, respectivement chargés du développement du label dans l'est (Lyon) et l'ouest de la France (Bordeaux) pour épauler, Jérôme Martinez, responsable du label basé à Nancy. Cette implantation territoriale démontre le souhait du label de proposer un accompagnement au plus près des acteurs de la filière et de leurs marchés.

De belles perspectives pour 2023

Le label BOIS DE FRANCE entend poursuivre son développement et ambitionne de dépasser 200 entreprises et partenaires engagés d'ici fin 2023.

Il participera à différents événements comme :

- *Les Journées des collections, du 28 au 30 mars à Marseille* : cet événement dédié à l'aménagement extérieur est un rendez-vous annuel professionnel qui réunit la distribution (GSA, GSB) et les fournisseurs de la filière. Cette première participation de BOIS DE FRANCE illustre sa volonté de se développer notamment dans le domaine de la distribution et le secteur du bois énergie. Le label accueille en effet des acteurs comme Flamino (distributeur français de granulés de bois, bois de chauffage et de charbon de bois auprès de la grande distribution), Soler (charbon de bois), Atelier du Livet (abris pour animaux) ou encore Jacquenet Malin (manches d'outils et mobilier d'extérieur).
- *Le Forum Bois Construction, du 12 au 14 avril à Lille*, le rendez-vous incontournable des professionnels de la filière pour échanger avec les maîtres d'ouvrage, promoteurs et investisseurs immobiliers, élus, bailleurs, aménageurs, maîtres d'œuvre, architectes, urbanistes, bureaux d'études, économistes, ingénieurs, industriels, constructeurs, charpentiers, menuisiers, agenceurs-intégrateurs, distributeurs...
- *Le SIMI, du 12 au 14 décembre à Paris* : en décembre, BOIS DE FRANCE participera également au rendez-vous de référence des acteurs de l'immobilier. L'occasion de promouvoir le bois français auprès de ces acteurs qui se tournent vers le matériau bois depuis la mise en application de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

Parmi les projets en cours pour 2023, Jérôme Martinez, Responsable du label, évoque le souhait de travailler sur le référentiel : *"notre objectif est de nous adapter au monde de la construction et d'être toujours au plus près du fonctionnement des entreprises, sans compromis sur les garanties offertes par le label BOIS DE FRANCE"*.

Enfin, il évoque également un investissement majeur pour le label, la création d'une plateforme de mise en relation des entreprises de la filière française du bois et des maîtres d'ouvrage. Cet outil

sera ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière, qu'ils soient ou non engagés dans la démarche BOIS DE FRANCE et devrait être opérationnel en fin d'année. Ce projet ambitieux vient illustrer la volonté du label de contribuer au développement et à la pérennité de la filière française du bois.

À PROPOS DU LABEL BOIS DE FRANCE

Initié par les professionnels de la Fédération nationale du Bois, le label BOIS DE FRANCE permet d'identifier clairement l'origine des bois : les produits bois doivent être issus de la forêt française et transformés en France. Le label s'obtient après des audits réguliers réalisés par un organisme certificateur indépendant habilité. Lancé en janvier 2020, plus de 160 entreprises françaises se sont déjà engagées dans le label BOIS DE FRANCE. Représentant de nombreux secteurs de la filière bois, ces structures proposent des sciages, produits bois de construction (CLT, Lamellé-collé, BMA, BMR...), du granulé de bois, panneau contreplaqué, des produits d'emballage, et même des produits d'ameublement. PLUS D'INFORMATIONS : bois-de-france.org



Contacts presse :

Carole HUET | caroleh@oxygen-rp.com | 06 03 49 67 80

Florent VERGEREAU | florent@oxygen-rp.com | 06 48 35 76 56